

37.07.26

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 40

Présents : 31

Votants : 38

Date de la convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente- Commune de LA SAUVE MAJEURE sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (31): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Hervé THARAUD, **BLEIGNAC :** Mme Dominique LARCHÉ, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. Eric CHARRIER, **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Stéphane SANCHIS, Mme Lydie MARIN, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Viviane SERRES, M. Jérôme FUSEAU, Mme Fabienne IDAR, **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Etienne DURAND **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, M. Matthieu DESFORGES, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Catherine GUILLOU **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Patrick LE BARS, M. Benoit LAMARQUE, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : CREON : Mme Josette BERNARD pouvoir à Mme Lydie MARIN, **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Jérémy VAROQUI, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Jean-Marc LAMI pouvoir à M. Alain BOIZARD, **SADIRAC :** M. Christophe MOIROUX pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Coraline TOURET pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Jean-Louis MOLL pouvoir à Mme Fabienne IDAR, Mme Patricia TROVALET pouvoir à M. Hervé THARAUD.

ABSENTS (02) : CREON : M. Alexis FEBBRARI **SADIRAC :** Mme Françoise GOASGUEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Marie Christine SOLAIRE déléguée communautaire de la Commune de LA SAUVE MAJEURE secrétaire de séance.

OBJET : PROPOSITION DE COMMISSAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;
Vu les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2019 portant statuts de la communauté de Communes du Créonnais, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°32.05.26 en date du 26 mai 2026 du conseil communautaire de la communauté de Communes du Créonnais décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;
Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires

Contexte réglementaire

L'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou son président délégué
- dix commissaires

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Délibération proprement dite

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

De proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Civilité	Nom	Prénom	Commune	Civilité	Nom	Prénom	Commune
M.	LE BLOND DU PLOUY	EMMANUEL	BARON	M.	LAMI	JEAN MARC	LA SAUVE
MME.	RENAUD	SOPHIE	BARON	MME.	BERNERON	SANDRINE	LA SAUVE
M.	THARAUD	HERVE	BARON	M.	METOIS	LUDOVIC	LA SAUVE
M.	GHEFFAR	LUCIEN	BLÉSIGNAC	M.	HAUGUEL	ROMAIN	LE POUT
M.	DUVAL	BÉNOÎT	BLÉSIGNAC	MME.	GUILLERMET	GWENAELE	LE POUT
MME.	LAFON	MARIE-CHRISTINE	CAMIACT ET SAINT DENIS	M.	VALENCIA	PIERRE	LOUPES
M.	CHARRIER	ERIC	CAMIACT ET SAINT DENIS	M.	LE GRIS DE LA SALLE	ÉDOUARD	LOUPES
MME.	LACOSTE	CHRISTINE	CAPIAN	M.	DEJEAN	NICOLAS	LOUPES
M.	LUQUE	FRANCK	CAPIAN	M.	LARQUEMIN	MARC	MADIRAC
M.	DEYRICH	MICHEL	CAPIAN	M.	CLOAREC	JEREMY	MADIRAC
M.	DION	BRUNO	CREON	M.	LE BARS	PATRICK	SADIRAC
MME.	SERRES	VIVIANE	CREON	MME.	CHIRON-CHARRIER	MARIE-ANTOINETTE	SADIRAC
M.	BORDAT	SÉBASTIEN	CREON	MME.	GOASGUEN	FRANÇOISE	SADIRAC
M.	CASTANT	RENALD	CREON	M.	MARTIN	JEAN MICHEL	SADIRAC
M.	CHARTON	CHRISTIAN	CURSAN	M.	LABARBE	JOEL	SAINT GENES DE LOMBAUD
M.	RONDET	JEAN-CLAUDE	CURSAN	M.	DELCLITTE	ALAIN	SAINT GENES DE LOMBAUD
MME.	LANCIA	ISABELLE	CURSAN	M.	PUYAU	HERVÉ	SAINT-LÉON
M.	BARTHET-BARATEIG	ROMAIN	HAUX	MME.	MASSIEU	MICHELINE	SAINT-LÉON
M.	MEDEVILLE	MARC	HAUX	M.	HALE	STÉPHANE	VILLENAVE DE RIONS
MME.	BARADAU	CLARISSE	HAUX	M.	BOUEIX	ÉRIC	VILLENAVE DE RIONS

Monsieur le Président,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

** rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Marie Christine SOLAIRE

Le Président de la Communauté de Communes du
Créonnais
Alain ZABULON

